



# RETRAIT IMMÉDIAT DE LA SANCTION POUR BELINDA

Notre collègue Belinda, conseillère emploi à Vitry-sur-Seine et représentante de proximité du SNU, a été sanctionnée de manière arbitraire par la direction régionale d'un avertissement suite à un entretien disciplinaire le 08 juillet dernier.

## Que lui reproche-t-on concrètement ?

La direction régionale a convoqué Belinda après que sa Dape l'ait accusée d'être responsable d'une ambiance délétère au sein de l'agence. Mais ces accusations ne reposant sur rien, la direction régionale a préféré lui reprocher de ne pas avoir respecté les procédures de travail ni les consignes de la hiérarchie, bref des récriminations absurdes et sans fondements.

Pourtant, Belinda est une conseillère expérimentée, exemplaire et reconnue dans son travail par ses pairs, les usagers et également par son ELD. Toutes ces raisons creuses et mensongères ne sont que des prétextes pour cibler une représentante du personnel et la discréditer dans ses fonctions professionnels et ses mandats syndicaux.

## La discrimination syndicale ne fait aucun doute

En réalité, la direction régionale de Pôle emploi ne tolère plus qu'une élue du personnel assure, en parallèle de son activité professionnelle, les missions et l'exercice du mandat pour lequel elle a été désignée !

La direction ne cherche même plus à dissimuler, derrière un semblant de dignité argumentative, son aversion pour les représentants du personnel qui continuent de lui tenir tête dans l'intérêt des droits des collègues.

## Nous exigeons la levée immédiate de la sanction

Et nous nous mobiliserons chaque fois qu'une ou un collègue sera réprimée pour son engagement syndical.